

Image not found or type unknown



## rompre un bail commercial à cause d'une liquidation judiciaire

Par **balle delphine**, le **04/05/2017** à **16:13**

Bonjour

Je viens de prendre la lourde décision de mettre mon entreprise en liquidation judiciaire. Je loue un local commercial via un bail 3 6 9. Mon activité n'a démarré que depuis 6 mois. Faute de clientèle suffisante mon entreprise ne pourra pas survivre d'autant que des travaux d'une durée de 20 mois sont prévus dans la rue à compter de septembre( je pense sans preuve que la propriétaire m'a loué en connaissant les faits mais ne m'en a pas informé). Les commerces de cette rue vont donc durant cette période être parfois inaccessibles ce qui ne peut améliorer ma situation d'où ma décision de liquidation sous conseil de ma banque et de ma comptable. Je voulais savoir si je peux rompre dans ces conditions un tel bail sans avoir à payer les loyers pendant les 2 ans restant avant le 1er terme?

Merci par avance pour vos réponses